

**MINISTERE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 18/2018

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VOITURES POUR
L'OMMP**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de voitures pour l'OMMP :

- **Lot n°1 : voitures mixte 4x4 pick up double cabine**
- **Lot n° 2 : voitures de fonction**
- **Lot n°3 : voitures de service**

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

*Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés
- Bâtiment Annexe 2060 - La Goulette
Tél. 71 735300 – Fax 71 735812*

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **trente (30)** dinars par versement au compte de l'OMMP N° **03003038011500450394** à la Banque Nationale Agricole, Agence de la Gare maritime - La Goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à **l'article (6)** des conditions d'appels d'offres et procédures de passation du marché, et devront parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par Rapide Poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre Central de l'O.M.M.P contre récépissé au plus tard **le jeudi 31 Mai 2018 à 9H00** , au nom de **Monsieur Le Président Directeur Général**

de l'Office de la Marine Marchande et des Ports

à l'adresse suivante :

*Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette*

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P faisant foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des offres, et ce le tard **le jeudi 31 Mai 2018 à 11H00** au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1^{er} étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

"A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N°18/2018"
**« APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE VOITURES POUR
L'OMMP**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

A- Les documents administratifs et le cautionnement provisoire:

- Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de :
 - 2000 dinars pour le lot n°1
 - 9000 dinars pour le lot n°2

- 2400 dinars pour le lot n° 3

Les chèques ne sont pas acceptés,

- Une fiche des renseignements généraux,
- L'original ou copie certifiée de l'attestation de situation fiscale prévue par la législation en vigueur,
- Une copie certifiée conforme à l'originale du Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.
- Une déclaration sur l'honneur de non influence,
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'OMMP durant les Cinq dernières années,
- L'original du cahier des charges avec paraphe du soumissionnaire sur chaque page, signature, date et cachet du soumissionnaire sur les pages comportant la mention « signature du soumissionnaire »,
- L'original de l'extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce dont la date de démission ne dépasse pas une année,

B- Enveloppe A – l'offre technique :

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

- Le descriptif complet des voitures, accompagné de toute la documentation technique nécessaire permettant de vérifier la conformité par rapport aux critères techniques exigés (**PROPECTUS ORIGINAL** : Date, signature et cachet du soumissionnaire.).
- Le tableau des spécifications techniques des voitures objets du marché
- Copie de la notice descriptive des voitures et copie du pv de réception délivrée par l'agence technique des transports terrestres
- Copie de l'autorisation de concession Délivré par le ministère de commerce

C- Enveloppe B – l'offre financière :

L'offre financière est constituée de :

- la Soumission,
- le bordereau des prix.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.